

ACTION
PRATICIENS
HÔPITAL



A J P H
AVENIR JEUNES PHARMACIENS HOSPITALIERS

FNSIP·BM

ISNI +
InterSyndicale Nationale des Internes

JEUNES
MEDECINS.FR

SYNPAH
Syndicat National des Praticiens Attachés Hospitaliers

Communiqué de presse du mardi 16 novembre 2021

Statut de Nouveau Praticien Contractuel (NPC) : Rejet unanime de l'ensemble de la représentation professionnelle

Examiné devant le Conseil Supérieur des Personnels Médicaux (CSPM) ce vendredi 5 novembre 2021, le texte portant statut de nouveau praticien contractuel a été rejeté par les représentants des praticiens contractuels au sein du Collège 3.

Nous considérons en effet que ce texte entraîne une rupture d'égalité entre les praticiens et demandons que la rémunération des futurs contractuels (statut qui concerne principalement les jeunes praticiens, médecins, dentistes ou pharmaciens) soit calquée sur celle des praticiens titulaires, primes incluses, cf. communiqué de presse du 29 octobre 2021 <https://www.jeunesmedecins.fr/communiqués-de-presse/un-semblant-de-dialogue-social-pour-permettre-au-gouvernement-de-publier-des-textes-en-force>).

Les organisations syndicales des praticiens contractuels demandent également que soient acceptés les amendements suivants :

1. La mise en place d'une **véritable titularisation** via le statut de praticien hospitalier
2. L'accès à l'Indemnité d'Engagement de Service Public Exclusif (IESPE) pour tous les praticiens à exercice hospitalier exclusif,
3. Le droit à congé pour enfant malade, cf. communiqué de presse du 10 novembre 2021 <https://www.jeunesmedecins.fr/communiqués-de-presse/la-direction-generale-de-loffre-de-soins-dgos-refuse-dameliorer-la-protection-sociale-des-praticiens-hospitaliers>

⇒ Toutes ces demandes ont été rejetées par l'administration !

Le texte tel que présenté au CSPM est un refus manifeste d'accorder à chacun un minimum de garanties sociales et cela démontre à nouveau la volonté du gouvernement de continuer, de manière déguisée, à **préciser le praticien dans le système hospitalier !**

Notre vote-sanction contraint la DGOS à revoir sa copie et nous réexaminerons le texte d'ici un mois.

D'ici-là, le Gouvernement saura-t-il entendre nos revendications ?

Sera-t-il dans une absence totale d'écoute comme c'est le cas depuis de nombreux mois ?

Les organisations représentatives en tireront les conclusions et attaqueront le texte avant sa parution si rien ne change !

Le collège des praticiens titulaires est exclu du vote sur le nouveau statut contractuel qui concerne pourtant le fonctionnement de l'hôpital dans son ensemble. APH a pourtant été partie prenante des concertations d'un texte imposé puis modifié par la DGOS qui supprime les grilles de salaires.

Le collège d'APH représentant des praticiens titulaires est solidaire du vote de nos collègues du collège des contractuels et soutient l'ensemble des revendications présentées par l'ensemble des membres du collège contractuel.

Jean-François Cibien
Président AH
Président APH
06 07 19 79 83
jf.cibien@sudf.fr

Carole Poupon
Présidente CPH
Vice-présidente APH
06 76 36 56 67
carole.poupon@aph-france.fr

Jérémie Zerbit
Président AJPH
06 20 20 19 11
president@jeunespharmaciens.fr

Julie Quessada
Co-Présidente BM
07 72 30 63 03
president@fnsipbm.fr

Thibault Grisinger
Co-Président Pharmacie et IPR
06 79 44 19 77
president@fnsipbm.fr

Gaétan CASANOVA
Président ISNI
06 50 67 39 32
presidence@isni.fr

Emanuel Loeb
Président JM
06 50 93 64 60
president@jeunesmedecins.fr

Christine Fournier-Choma
Trésorière SYNPAH
cfournier-choma@chu-clermontferrand.fr